



GUIDE DE REPRISE DU BADMINTON EN SALLE

Mesures sanitaires / **20 août 2020**

PLAN DE REPRISE

Dans la phase 1 du déconfinement, seule la pratique du badminton en plein air a été habilitée. Dans cette 2^{ème} phase, qui a débuté le 2 juin, le Gouvernement a donné son accord à la réouverture progressivement des équipements sportifs couverts en fonction du lieu d'implantation avec une différence entre les zones vertes et les zones orange. Depuis le 15 juin, début de la phase 3 du déconfinement, TOUS les équipements sportifs couverts peuvent ré-ouvrir. L'ensemble de la France, **excepté la Guyane et Mayotte**, est passé en zone verte.

Aussi, les gymnases et les salles de sport peuvent rouvrir leurs portes au public selon un calendrier propre à chaque collectivité ou exploitant, en fonction du délai nécessaire à la remise en service des équipements concernés après plus de deux mois de fermeture. Naturellement, leur réouverture doit se conformer aux protocoles sanitaires élaborés par le Ministère chargé des Sports.

Depuis le 22 juin, la pratique du double - très importante dans notre sport - est de nouveau autorisée.

À partir du 11 juillet, l'ensemble des activités physiques et sportives peut reprendre normalement dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire. La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsque la nature même de l'activité ne la permet pas.

L'accueil des publics et la pratique du badminton devront respecter strictement les consignes sanitaires en vigueur :

- Dans les équipements sportifs couverts comme ceux de plein air, lorsque la pratique sportive est organisée (club, association, éducateur), le respect de la distanciation physique spécifique aux activités sportives sera impératif entre les pratiquants.
- Application des gestes barrières.
- Pas de contact entre les pratiquants.

La FFBaD s'est voulue pédagogue pour accompagner cette reprise. En plus du respect strict des gestes barrières édictés par le gouvernement, la FFBaD a rédigé un protocole précis pour pouvoir rejouer au badminton en salle.

Le ministère chargé des sports a produit le guide de reprise d'activité reprenant la fiche élaborée par la FFBaD concernant ces règles particulières s'appliquant au badminton.

Retrouvez ici les guides du Ministère chargé des Sports :

- <http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguideequipementssportifs.pdf>

A RESPECTER ET A FAIRE RESPECTER

A télécharger [ICI](#)

REPRISE DU BADMINTON

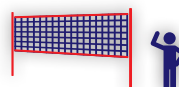
La pratique du badminton est de nouveau possible dans tous les équipements sportifs couverts (sauf en Guyane et à Mayotte). La FFBAD vous accompagne dans cette reprise avec une série de mesures pour pratiquer dans des conditions optimales de sécurité.



LE LIEU DE PRATIQUE



Respect des règles de distanciation sociale de 1 mètre minimum en dehors du court.



Si besoin de monter un filet, de tracer des lignes, une seule personne s'en occupe en portant des gants.

AVANT DE JOUER



Chacun arrive masqué avec son propre matériel (raquette, volants, gourde, gel hydroalcoolique).



Marquer ses propres volants avec un signe distinctif pour chaque joueur.



Les joueurs doivent se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique avant et après avoir joué.

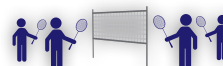
SUR LE TERRAIN



Utilisation uniquement de ses propres volants préalablement marqués.



Pas de serrage de mains avant ou après la partie.



Pratique normale du double.

RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES BADMINTON



Remplacer les gestes de convivialité (serrage de mains, etc) par un geste avec la raquette.



Renvoyer le volant, quand ce n'est pas le sien, uniquement avec l'aide de la raquette. Ne pas le toucher.

EN CAS DE SYMPTÔMES, RESPECTEZ LES CONSIGNES SANITAIRES ET RESTEZ CHEZ VOUS.

www.ffbad.org

MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU PLAN DE REPRISE

CONSEILS PRATIQUES

SE RENDRE SUR LE LIEU DE PRATIQUE

- Les parents accompagnateurs des mineurs ne peuvent pas pénétrer sur le lieu de pratique s'ils ne sont pas inscrits.

LES DEVOIRS DU CLUB

- Organiser l'espace et les terrains afin de respecter les distances de sécurité.
- En lien avec la direction de la salle, prévoir un sens de circulation : si l'installation le permet privilégier une entrée et une sortie différente ; en tout état de cause on ne se croise pas ;
- Les vestiaires collectifs peuvent désormais ouvrir dans le respect des mesures d'hygiène (port du masque obligatoire et distanciation physique d'1 mètre, sauf dans le cas où le port du masque n'est pas possible : la douche)
- Fermer obligatoirement son « club house » ;
- Désinfecter régulièrement les sanitaires et mettre à disposition obligatoirement du savon pour le lavage des mains ou des serviettes jetables ou proposer un séchage mécanique ;
- Désinfecter régulièrement les parties techniques de la salle

INSTALLATION ET RANGEMENT DU MATERIEL

- Seul le responsable est autorisé à toucher le matériel (filets, lignes), pour l'installation et le rangement. Il est impératif qu'il se lave bien les mains, avant et après, porte des gants jetables et un masque pour ce faire.
- Si vous fournissez les volants, celui qui les distribue doit préalablement se laver les mains.

GEL HYDROALCOOLIQUE

- Chacun doit apporter son propre gel.
- Le club doit, aussi, en mettre à disposition.

PORT DU MASQUE

- Le port du masque est obligatoire lors des phases d'accueil et pendant le jeu pour le responsable de la séance.
- Le port du masque est obligatoire en dehors des terrains.
- Le port du masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières.
- Affiche du port du masque obligatoire disponible [ICI](#).

REGISTRE DE PRATIQUE

- Chaque pratiquant a l'obligation d'être enregistré par le club accueillant dans un cahier de présence (un exemple est disponible [ICI](#)). Le club s'engage à communiquer celui-ci aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique.

GESTES BARRIERES

- Affichage sur le site de pratique de manière visible et lisible des consignes sanitaires et le rappel des gestes barrières. Les supports de communication sont disponibles [ICI](#)
- Affichage de la fiche conseil faite par la FFBaD (voir page 3)

CONVAINCRE LES ACTEURS PUBLICS

DEMANDE DE REPRISE D'ACTIVITE

Voici un exemple de lettre type à adresser à votre mairie pour demander la réouverture de votre salle pour votre reprise. A mettre sous courrier en-tête du club et signé par le président et à personnaliser le plus possible.

Monsieur/Madame le Maire,

La Phase 3 de la sortie du confinement permet aux salles de sport et aux gymnases une réouverture selon un calendrier propre à chaque collectivité.

Le Ministère chargé des sports en collaboration avec la Fédération Française de Badminton a publié un « guide des sports » dans lequel les conditions de la pratique du badminton en salle sont précisées. Ces règles permettent à la fédération d'encourager fortement la pratique de notre activité.

C'est dans ce contexte que nous vous sollicitons aujourd'hui afin de pouvoir bénéficier de la réouverture des équipements de notre commune afin de refaire pratiquer le badminton selon le protocole proposé par la Fédération Française de Badminton que vous trouverez en annexe.

Notre club s'engage à mettre tout en place pour respecter et faire respecter strictement par ses membres ces règles dans le périmètre de pratique ainsi que les gestes barrières en toute circonstances.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement et pour étudier avec vous les conditions que vous pourriez également souhaiter mettre en place.

Veuillez agréer, Monsieur/Madame le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

VALIDITE DU PRESENT PROTOCOLE

MAJ 14/08/2020

Ce protocole est susceptible d'évoluer au gré de la situation sanitaire nationale et territoriale et des décisions gouvernementales et fédérales qui en découleront.

Nous espérons que celui-ci vous permette et permette à vos joueurs de reprendre une activité la plus satisfaisante possible avant nous l'espérons une reprise normale.
Restez à jour en suivant des sources crédibles et officielles telles que le gouvernement, le ministère des sports et la Fédération, pour pouvoir adapter votre activité en toute sécurité et tenir vos bénévoles et licenciés informés.

Aussi, nous vous encourageons également à maintenir un rapport régulier avec les autorités publiques locales compétentes, ainsi qu'avec votre Comité départemental et votre Ligue, pour un bon accompagnement de la reprise de vos activités.

Pour vous informer un seul site de référence : www.ffbad.org



FFBad

Fédération Française
de Badminton